Cabinet
BASSANT LANGLET
ET ASSOCIÉS
Experts comptables

CABINET BASSANT LANGLET ET ASSOCIES

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Tél. : 05.46.92.00.11

contact@cabinet-bassant.fr

FEDERATION A.D.M.R.

Siège Social : 2 Bis Route de Marsais – 17100 SAINTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

FEDERATION A.D.M.R
2 Bis Route des Marsais
17100 SAINTES

Mesdames, Messieurs les adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération A.D.M.R relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note Changement de méthode de l'annexe des comptes annuels qui décrit le nouveau règlement ANC appliqué par l'association.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note Changement de méthode de l'annexe des comptes annuels expose le changement de méthodes comptables résultant de l'application de la nouvelle règlementation comptable relative à la présentation des comptes annuels des associations et organismes à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil

d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une

anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

- s'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINTES, le 22 septembre 2021

Cabinet BASSANT, LANGLET & Associés
Membre de la Compagnie Régionale de POITIERS

Stéphane GRANDET,
Signataire

Bilan Actif

		Du 01/01/2020 au 31/12/2020			Au 31/12/2019
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets et droits similaires					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains		64 900		64 900	64 900
Constructions		5 852 197	2 106 917	3 745 279	3 954 599
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Autres immobilisations corporelles		549 358	384 209	165 149	151 744
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés		101		101	101
Prêts		82 000		82 000	145 000
Autres immobilisations financières					400
	TOTAL I	6 548 556	2 491 127	4 057 429	4 316 744
Comptes de liaison	II				
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et encours					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés		392 205	6 054	386 151	412 327
Créances reçues par legs ou donations					
Autres		1 723 633		1 723 633	831 391
Valeurs mobilières de placement		860 000		860 000	1 364 518
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		746 336		746 336	323 928
Charges constatées d'avance		82 902		82 902	39 592
	TOTAL III	3 805 076	6 054	3 799 022	2 971 756
Frais d'émission des emprunts	IV				
Primes de remboursement des obligations	V				
Ecarts de conversion actif	VI				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)		10 353 632	2 497 181	7 856 451	7 288 500

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Bilan Passif

		31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres réserves		844 992	1 226 927
Report à nouveau		1 102 957	679 770
Excédent ou déficit de l'exercice		105 455	40 477
	Situation nette	**2 053 404**	**1 947 174**
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement		805 394	850 839
Provisions règlementées			
	TOTAL I	2 858 798	2 798 014
Comptes de liaison	II		
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
	TOTAL III		
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		118 404	113 372
	TOTAL IV	118 404	113 372
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		2 902 424	3 072 552
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			721
Emprunts et dettes financières diverses			17 061
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		117 469	133 908
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		509 969	457 305
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 423	1 973
Autres dettes		1 347 965	682 208
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			11 387
	TOTAL V	4 879 249	4 377 115
Ecarts de conversion passif	VI		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	7 856 451	7 288 500

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation		
Cotisations	1 646	1 500
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	3 122 201	3 238 078
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	144 281	213 219
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	59 011	99 679
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	164 123	91 010
Utilisations des fonds dédiés		15 286
Autres produits		
TOTAL I	3 491 263	3 658 772
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	950 094	1 013 996
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	160 211	156 457
Salaires et traitements	1 619 921	1 492 388
Charges sociales	491 805	462 210
Dotations aux amortissements et dépréciations	282 022	284 121
Dotations aux provisions	5 032	9 784
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL II	3 509 084	3 418 956
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-17 822	239 816
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	9 277	13 076
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	9 277	13 076
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	48 465	53 161
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	48 465	53 161
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-39 188	-40 086
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	-57 009	199 730

Document soumis ...
du Commissaire aux ...

Compte de résultat (Suite)

		31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		411 010	58 163
Sur opérations en capital		46 322	56 690
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
	TOTAL V	457 332	114 853
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		294 868	94 635
Sur opérations en capital			179 471
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
	TOTAL VI	294 868	274 106
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	162 464	-159 253
Participations des salariés aux résultats	VII		
Impôts sur les bénéfices	VIII		
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	3 957 872	3 786 701
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	3 852 417	3 746 224
	EXCEDENT OU DEFICIT	105 455	40 477

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
	TOTAL	
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
	TOTAL	

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total du bilan avant répartition est de 7 856 451 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 105 455 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'Association :

Fédération ADMR de la Charente-Maritime

Lieu d'exploitation de l'activité de l'Association :

L'activité est réalisée au siège social, basé sur la commune de Saintes

Appartenance à un groupe financier :

Néant

Ci-après le tableau de composition du Fonds Associatif.

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total du bilan avant répartition est de 7 856 451 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 105 455 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

Les subventions d'investissements sont comptabilisées selon les dispositions du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014, avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés.

Changement de méthode :
Pour la première application du règlement comptable ANC 2018-06, l'association Fédération ADMR n'a pas comptabilisé de contributions volontaires en nature, de libéralités, de commodats, ni de fonds dédiés.

Crise sanitaire liée à la Covid-19 :
La crise sanitaire liée à la Covid-19, la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, constituent des faits marquants de l'exercice. Dans ce contexte de pandémie mondiale et de cette crise sans précédent ayant débuté le premier trimestre 2020 et compte tenu des mesures prises par le gouvernement, l'activité de l'association a été affectée sur l'exercice.

L'ensemble des charges et des produits liés à la pandémie ont été constatés en résultat d'exploitation, conformément aux recommandations de l'Autorité des normes comptables.

Sur l'exercice, l'association a eu recours à l'activité partielle pour un montant de 22 539 €.
Elle a également bénéficié de soutien financier par les organismes financeurs à hauteur de 54 064 € (dont 46 500 € du département de la Charente Maritime)

Eu égard à ces mesures, à la date d'arrêté des comptes le 29/04/2021, l'association estime que la poursuite d'activité n'est pas remise en cause.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Les conséquences de la crise sanitaire liée à la Covid-19 se poursuivent, mais il n'est pas encore possible d'en estimer l'impact sur les comptes 2021.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Informations requises par l'article R.123-198 - 9° du Code du Commerce

Le montant total des honoraires du Commissaire aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 8 930 € toutes taxes comprises.

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Etat des immobilisations

CADRE A		Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
	TOTAL			
Terrains		64 900		
Constructions :	- Sur sol propre	1 140 588		
	- Sur sol d'autrui	4 711 608		
	- Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations :	- Techniques, matériel et outillage			
	- Générales, agencements et aménagements divers	97 782		
Matériel :	- De transport	4 914		
	- De bureau et informatique, mobilier	469 933		80 053
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	TOTAL	6 489 725		80 053
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :	- Participations			
	- Titres immobilisés	101		
Prêts et autres immobilisations financières		145 400		
	TOTAL	145 501		
	TOTAL GENERAL	6 635 226		80 053

CADRE B		Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Révaluation légale ou éval. par mise en équival.
		Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Autres postes d'immobilisations incorporelles					
	TOTAL				
Terrains				64 900	
Constructions :	- Sur sol propre			1 140 588	
	- Sur sol d'autrui			4 711 608	
	- Gales, agencts et aménagt. const.				
Installations :	- Techniques, matériel et outillage				
	- Gales, agencts et aménagt. divers			97 782	
Matériel :	- De transport			4 914	
	- De bureau et informatique, mobilier	103 323		446 663	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	TOTAL	103 323		6 466 455	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres :	- Participations				
	- Titres immobilisés			101	
Prêts et autres immobilisations financières			63 400	82 000	
	TOTAL		63 400	82 101	
	TOTAL GENERAL	103 323	63 400	6 548 556	

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre	211 808	42 904		254 712
- Sur sol d'autrui	1 685 790	166 415		1 852 205
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers	43 949	8 162		52 111
Matériel de transport	2 694	1 638		4 332
Matériel de bureau et informatique, mobilier	374 241	53 762	103 323	327 767
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	2 318 482	272 881	103 323	2 491 127
TOTAL GENERAL	2 318 482	272 881	103 323	2 491 127

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GENERAL							

DOTATIONS NON VENTILEES	REPRISES NON VENTILEES	TOTAL GENERAL NON VENTILE

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	1 226 927	40 477	11 181	433 593	844 992
Report à nouveau	679 770		423 187		1 102 957
Excédent ou déficit de l'exercice	40 477	-40 477			105 455
Situation nette	**1 947 174**		**434 368**	**433 593**	**2 053 404**
Dotations consomptibles					
Subventions d'investissement	850 839			45 445	805 394
Provisions règlementées					
TOTAL	**2 798 014**		**434 368**	**479 038**	**2 858 798**

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Tableau de mouvements des subventions d'investissement

Nature des subventions	Affectation	Montant à l'origine	Report au résultat de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
NELLE AQUITAINE - CHAUFFERIE EHPAD		29 533	1 477	1 852
CNSA		1 000 000	33 333	361 108
NOVALIS - EHPAD		53 967	2 159	23 388
ISICA - EHPAD		89 945	3 598	38 979
AGRICA - EHPAD		71 956	2 878	31 179
ARS - GROUPE ELEC EHPAD		25 000	1 000	10 833
REGION NELLE AQUITAINE		3 000	1 000	1 134
TOTAL		**1 273 401**	**45 445**	**468 473**

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Etat des provisions et dépréciations

		Montant début exercice	Augmentatio Dotations ex.	Diminutions : reprises ex. Utilisées	Diminutions : reprises ex. Non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées						
Provisions pour investissements						
Provisions relatives aux stocks						
Provisions relatives aux éléments d'actif						
Amortissements dérogatoires						
Autres provisions réglementées						
	TOTAL I					
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques	- litiges					
	- amendes et pénalités					
	- pertes de change					
	- risque d'emploi					
	- autres					
Provisions pour charges sur legs ou donations						
Provisions pour pensions et obligations similaires		113 372	5 032			118 404
Provisions pour impôts						
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices						
Autres provisions pour risques et charges						
	TOTAL II	113 372	5 032			118 404
Provisions pour dépréciations						
Immobilisations	- incorporelles					
	- corporelles					
	- Sur biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	- Titres mis en équivalence					
	- Titres de participation					
	- autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients		8 471		2 416		6 054
Sur comptes de confédérations, fédérations, unions, entités affiliées						
Sur créances reçues par legs ou donations						
Autres dépréciations						
	Total III	8 471		2 416		6 054
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	121 843	5 032	2 416		124 458
Dont dotations et reprises :	- d'exploitation			2 416		
	- financières					
	- exceptionnelles					

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25 034	29 727
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	213 888	186 496
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 347 965	350 128
Instruments de trésorerie		721
TOTAL	**1 586 887**	**567 071**

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
Créances clients, usagers et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	631 077	270 576
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités		
TOTAL	**631 077**	**270 576**

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
Produits :	- D'exploitation		11 387
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
	TOTAL		11 387

Commentaire

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
Charges :	- D'exploitation	82 902	39 592
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
	TOTAL	82 902	39 592

Commentaire

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes